

Re: Stationnement dangereux

ven. 20/02/2026 13:12

À : Commune de Metzervisse <commune@metzervisse.fr>;

Cc : Pierre Heine <heine.pierre@gmail.com>; Didier BRANZI <d.branzi@metzervisse.fr>;

Bonjour à tous.

Je ne sais pas de quelles places parle ce monsieur. Celles qui se trouvent à cheval sur la route?

Concernant un éventuel arrangement avec la Mairie, je ne suis pas au courant.

Concernant le stationnement d'un véhicule de dépannage sur une place de VL, pas forcément d'interdiction si ce n'est pas un PL.

Concernant le demi tour devant chez lui, je ne peux pas faire grand chose...

Je n'ai jamais vu de camion de dépannage par là bas...

Le ven. 20 févr. 2026 à 11:16, Commune de Metzervisse <commune@metzervisse.fr> a écrit :

Francine



Mairie de METZERVISSE

4, rue de la Mairie

57940 METZERVISSE

Tel : 03.82.56.81.71

De : andre halle <andre.halle@sfr.fr>

Envoyé : vendredi 20 février 2026 10:54

À : Commune de Metzervisse

Objet : Stationnement dangereux

Monsieur le Maire

Bonjour

Ce matin je me suis expliqué séchement avec le chauffeur du camion de dépannage ,qui a pris l'habitude de stationner sur les places de parking en face du cabinet dentaire réservé aux véhicules légers.

- Il n'a pas le droit de stationner sur des places véhicules légers
- Il cache avec son véhicule imposant la visibilité ,quand nous sortons de chez moi en voiture du 76 route de Volstroff (déjà très compliqué avec des voitures enstationements voir dangereux)
- Il se permet même de faire demi-tour sur ma propriété .
- En réponse il me dit qu'il s'est arrangé avec la Mairie !...

Conclusion : le trottoir n'est pas fait pour accepter ce genre de véhicules (vu l'état de celui-ci le réseau souterrain étant déjà en mauvais état.

Une intervention de votre part est fortement nécessaire .

Cordialement

André HALLE

|

--

Cordialement

Nicolas ROQUEL

Garde Champêtre
Communes de METZERVISSE / VOLSTROFF